

CE de l'hôtel Royal Monceau : l'épreuve de force

- En direct du local des CE -

Paru dans le Numéro 36- Septembre-Octobre 2008



SocialCE

**Magazine des comités d'entreprise - Elus du
personnel élus, comite d'entreprise**

Le Royal Monceau, avenue Hoche, Paris : cet hôtel majestueux résonne de noms aussi prestigieux que ceux d'Ernest Hemingway, Maurice Chevalier, le général Eisenhower, Winston Churchill, ou encore de Madonna ou Michael Jackson. Construit dans les années 20, le grand hôtel, symbole du raffinement et du glamour, a été dirigé d'une main de fer par son propriétaire, le Dr Osmane Aïdi, pendant plus de trente ans.



Jusqu'à sa mise en redressement judiciaire en 1997, ce qui a marqué le début d'une longue saga judiciaire et financière, commentée par toute la place de Paris. Quelque dix ans plus tard, le 26 juin 2008, l'hôtel fait de nouveau la une des quotidiens qui exposent, photos à l'appui, les saccages de la très jet-set « demolition party » organisée en son sein par son nouveau propriétaire, Alexandre Allard, homme d'affaires qui a racheté l'hôtel en 2007.

Au cours de ces dix dernières années, des levées de fonds, des contestations en justice, un redressement judiciaire, plusieurs cessions et deux fermetures ont agité la vie de l'hôtel, de ses clients & de ses salariés. Tentant de sauvegarder les emplois, le comité d'entreprise a lutté sans relâche pour obtenir le plus de garanties possibles avec un succès impressionnant. L'artisan de cette lutte : la secrétaire du CE, Cécile M'Kavavo, revient pour Social CE sur ces années de tension.



Entretien avec Cécile M'Kavavo, secrétaire du CE Hôtel Royal Monceau

Social CE : Cécile M'Kavavo, vous êtes la secrétaire du CE de l'Hôtel Royal Monceau depuis 2004. Vous conduisez depuis plusieurs années la lutte des salariés pour leur salaire et leur emploi, dans un contexte perpétuellement changeant. Quelle est la situation exacte de l'hôtel ?

Cécile M'Kavavo : Le Royal Monceau est un grand hôtel qui a toujours connu le prestige et une clientèle raffinée, luxueuse. Mais en 1997, il a été brutalement mis en redressement judiciaire. Il avait perdu beaucoup de ses clients

depuis la guerre du Golfe, car la clientèle principale du Royal Monceau, américaine et moyenne-orientale, avait cessé à cette date de fréquenter les grands hôtels parisiens. Le redressement judiciaire a conduit à un plan de continuation qui a duré jusqu'en 2007. Mais entre-temps, le propriétaire de l'hôtel, le Dr Osmane Aïdi, a réalisé une opération financière destinée à sauver l'hôtel. Il a perdu le contrôle de l'hôtel, qui est passé aux mains du fonds d'investissement Hoche Financement, puis d'Alexandre Allard, actuel propriétaire de l'hôtel, en l'espace de trois ans. Nous, nous avons vécu ces successions d'opérations, et j'ai lutté pour que les emplois et les salaires soient garantis aux salariés. À ce jour, l'effectif est encore au complet, sauf une vingtaine de salariés qui ont quitté l'hôtel en bénéficiant d'un plan de départ volontaire en juin dernier.

Comment les emplois et les salaires ont-ils été menacés par toutes ces opérations ?

Pour comprendre cela, il faut revenir sur les événements qui se sont succédé depuis 1997. Je travaille dans l'hôtel depuis 1983 pendant de nombreuses années au standard, et aujourd'hui à la formation. J'ai assisté à tout cela comme salariée, puis comme secrétaire du CE à partir de 2004. En 1997, l'hôtel est mis en redressement judiciaire. Le docteur Aïdi, qui dirige l'hôtel et le groupe qu'il a fondé, le groupe Royal Monceau, se bat pour le renflouer. Comme les banques ne peuvent pas prêter d'argent du fait du redressement judiciaire, le docteur réalise en 2005 une opération en réméré* avec Hoche Financement, un fonds d'investissement qui lui octroie des sommes tout en lui laissant la direction de l'hôtel. Cette société devient juridiquement propriétaire de l'hôtel ; cependant, le Dr Aïdi en conserve la direction. En janvier 2007, Hoche Financement prend le contrôle véritable de l'hôtel et décide de le fermer pour faire des travaux de sécurité. Ça a été ma première lutte : obtenir le maintien des emplois et des salaires pendant toute la durée des travaux. Mais une bataille juridique a été engagée par le Dr Aïdi pour reprendre la propriété de l'hôtel. Des mois d'incertitude, d'actions en justice, au terme desquels l'hôtel a été vendu en juin 2007 à Alexandre Allard, qui a décidé de le rouvrir ; pour le refermer ensuite pendant encore plusieurs mois à partir de juillet 2008. Là aussi, il a fallu lutter pour qu'il n'y ait aucun licenciement, et un maintien des salaires. L'hôtel vient de fermer, après la « demolition party » de juin dernier. Nous en sommes là pour l'instant.

* vente à réméré : montage financier simple, qui consiste à vendre un bien immobilier avec une faculté de rachat réservée au vendeur. Le produit de la vente permet d'assainir la situation financière. Le vendeur n'est plus propriétaire, mais reste occupant du bien pendant une certaine durée. Au terme de cette durée, s'il parvient à rembourser, il redevient propriétaire. Dans le cas contraire, il perd son droit d'occupation.

Concrètement, comment la première fermeture de l'hôtel s'est-elle passée ? Qu'avez-vous obtenu ?

Cela a été très brutal. À 6 heures du matin, le 18 janvier 2007, je reçois un coup de téléphone du concierge de l'hôtel j'étais déjà secrétaire du CE qui me dit que l'hôtel est investi par les huissiers. Je me précipite à l'hôtel. Il y avait des gyrophares, des vigiles, il fallait décliner son identité pour entrer, et il y avait une personne postée devant chaque bureau. La personne représentant Hoche Financement, Mme Dain, m'explique qu'ils avaient découvert, suite à différentes expertises, que l'immeuble était vétuste et qu'il y avait de nombreux travaux à faire. En tant que propriétaires de l'hôtel, ils décidaient de le fermer le plus rapidement possible pour y faire des travaux. Qu'allions-nous devenir pendant cette fermeture ? Combien de temps durerait-elle ? En lisant tous les ouvrages de droit du travail que je pouvais me procurer, j'ai découvert alors l'existence du droit de retrait, que les salariés peuvent exercer lorsqu'ils constatent une situation dangereuse pour leur santé et leur sécurité. J'ai réuni immédiatement le CE, en leur expliquant que si les salariés utilisaient leur droit de retrait, cela assurait le versement des salaires : car si les travaux n'étaient pas effectués alors que les salariés avaient exercé leur droit de retrait, l'employeur était obligé de payer les salaires. Nous étions assurés, avec ce droit, d'être payés, même si les travaux n'étaient pas effectués, et pendant toute leur durée.

Les salariés ont-ils utilisé leur droit de retrait ?

Il fallait qu'ils se trouvent effectivement dans une situation de danger pour qu'ils puissent en faire usage. Nous devons faire vite, car la direction voulait fermer l'hôtel du jour au lendemain. En CHSCT, nous avons obtenu les rapports de l'expert de l'employeur, qui avait démontré la vétusté de l'immeuble. Nous avons pris les rapports, « stabilisé » tous les lieux considérés par l'expert comme dangereux. Il y avait notamment le lieu de passage pour aller au self : tous les salariés étaient donc concernés. Nous avons fait signer 126 salariés, qui ont demandé à exercer leur droit de retrait. La situation s'est renversée : c'étaient à présent les salariés qui demandaient les travaux. Pourtant, les salariés étaient divisés sur cette question. Ça a été des moments très forts. Puis l'expert a validé l'exercice du droit de retrait et nous l'avons tous exercé. L'employeur était coincé : il devait payer les salaires, quel que soit le temps des travaux. L'hôtel a fermé.

Combien de temps a duré cette première fermeture ?

L'hôtel a fermé en janvier 2007, et a rouvert en septembre 2007. Mais entre-temps, nous avons changé d'employeur ! Dès que Hoche Financement est intervenu, au petit matin, et a voulu fermer l'hôtel, le Dr Aïdi a entrepris une action en justice : il a immédiatement fait un référé d'heure à heure, pour faire venir la commission de sécurité de la préfecture de police de Paris c'est cette commission qui est chargée de vérifier la salubrité des lieux ouverts au public, notamment des hôtels. La commission est venue et a estimé que l'hôtel n'était pas dangereux. Cela lui permettait donc de rester ouvert. Cependant, comme nous avons par la suite exercé notre droit de retrait, l'hôtel a effectivement fermé. La différence de conclusion entre la commission et nos expertises tenait certainement au fait que la commission s'était focalisée sur les lieux d'accueil du public, et non pas sur les lieux de travail des salariés, comme les sous-sols. L'hôtel a donc fermé, mais le Dr Aïdi a continué de faire des assignations en justice contre Hoche Financement, contestant les accords qui les liait, pour redevenir le propriétaire de l'hôtel. Cette bataille juridique a duré plusieurs mois. C'est arrivé devant la cour d'appel. Et là, le juge a nommé un administrateur judiciaire pour gérer l'hôtel. Ça a été une catastrophe pour nous. L'administrateur est arrivé, il a fait cesser les travaux. Ça a été des grands moments de découragement : un administrateur judiciaire est nommé pour liquider un bien, pas pour le faire prospérer. En réunion CHSCT, nous lui avons exprimé notre crainte qu'en arrêtant les travaux, le temps qui passerait serait un danger pour les salariés, cela risquait d'amener un PSE. (NOTE NV : TOUT LE MONDE COMPREND PSE ?)



Quelle décision l'administrateur judiciaire a-t-il prise ?

Finalement, il a trouvé une voie de sortie : mettre un terme au conflit juridique opposant Hoche Financement et le Dr Aïdi en trouvant une solution de conciliation entre les deux parties : quelqu'un qui rachète l'hôtel. Ils ont accepté tous les deux la conciliation. Alexandre Allard s'est porté candidat à la reprise. Il est devenu le propriétaire de l'hôtel.

Les emplois étaient donc assurés, dès lors qu'un nouveau propriétaire reprenait l'hôtel ?

Pas exactement. L'hôtel a rouvert en septembre. Mais M. Allard a annoncé dès la réouverture qu'il refermerait en juin 2008 pour faire de grands travaux, transformer l'hôtel en un nouveau concept, avec un design de Starck.

La fermeture risquait donc de mettre à nouveau en cause les emplois ?

Du moins le paiement des salaires. C'est ce pour quoi nous nous sommes battus. Encore une fois, nous n'avions aucune assurance de la durée des travaux, et aucun droit ne nous garantissait le maintien des salaires. M. Allard avait prévu d'utiliser les périodes de formation, de congés payés et de chômage technique d'une durée de 100 heures, soit environ 3 semaines pour le chômage, et un basculement sur du chômage partiel total - pour assurer le paiement des salaires. Nous avons négocié afin d'obtenir la garantie de maintien de salaires pendant toute la durée des travaux.

Quel a été le résultat de la négociation ?

Cette négociation s'est déroulée dans une grande tension, début 2008. Nous avons usé à plusieurs reprises de la menace du droit d'alerte du comité d'entreprise. On a exigé le paiement de la totalité des salaires pendant les 9 mois des travaux. On a produit un tract syndical qui a fait la révolution dans l'hôtel. La majorité des salariés étaient avec nous. C'était des moments très, très forts. Nous avons fini par arrêter la négociation, en réaffirmant la volonté du CE d'user de son droit d'alerte sur la situation économique de l'entreprise. En comité d'entreprise extraordinaire, la direction a alors accepté de payer 85 % des salaires pendant 15 mois. On a compris que c'était ce que l'on pouvait obtenir de mieux. La mobilisation commençait à faiblir, et les salariés à avoir peur. Demander 100 % de maintien de salaire, c'était retarder encore les travaux et mettre les salariés dans une situation où l'inquiétude reprendrait sa place. On a décidé d'accepter la proposition. Nous avons également pensé que pour ceux qui souhaiteraient partir, trouver un emploi ailleurs, il fallait ouvrir un plan de départs volontaires, même si nous savions que peu de personnes seraient intéressées. Ce plan a été négocié, et une vingtaine de personnes en ont profité.

Aujourd'hui, l'hôtel est fermé. La « demolition party » a eu lieu fin juin 2008. Les travaux ont commencé. Êtes-vous confiante ?

Rien n'est acquis. Tout va dépendre du nouvel exploitant avec lequel M. Allard s'engagera pour l'hôtel. Ce qui nous porte, c'est toujours le maintien des droits et des intérêts des salariés jusqu'à la réouverture de l'hôtel. Ce n'est pas fini. Notre réussite sera quand l'hôtel sera rouvert, que les salariés auront reçu une formation qui leur permette d'être adaptés aux critères du nouvel exploitant, et que le Royal Monceau accueillera ses clients.